



ISERE  
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des  
décisions administratives du Maire

**CONSEIL MUNICIPAL**  
*Séance du lundi 24 mars 2025*

**DELIBERATION N°2025-014**

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 038-213802812-20250325-DELIB2025\_014-DE



L'an 2025, le 24 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

**PRESENTS :**

Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO.

**ABSENTS AYANT**

**DONNE POUVOIR :**

Nathalie GOIX pouvoir à Didier PERRIN, Bénédicte GUILLAUMIN pouvoir à Aldo CARBONARI, Kévin PORTIER pouvoir à Annie PONTHEUX, Yoann SALLAZ-DAMAZ pouvoir à Gérard FEY.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 18

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/02/2025**

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 03/02/2025. Il est approuvé à l'unanimité.

---

**DELIBERATION N°2025-014 : Convention entre la Commune de Noyarey et les associations intermédiaires "Travail et Partage" et "ULISSE" pour la mise à disposition de personnel**

Christine AUDOUARD, Rapporteure

**INDIQUE** que Grenoble Alpes Métropole a souhaité mettre en relation les communes et un réseau d'associations intermédiaires dans le cadre d'une mutualisation concernant le remplacement de personnel périscolaire, technique, etc.

Pour le secteur Nord-ouest, les deux associations concernées sont « Travail et Partage » et « Ulisse ».

Ce partenariat correspond à un double objectif :

- Permettre à la collectivité de faire face à des besoins absences, ou des postes non-pourvus ;
- Favoriser l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi, le retour à l'emploi de ces personnes et leur « employabilité ».

Le conventionnement avec une « Association Intermédiaire » correspond à une logique de mise à disposition de personnels formés dans des secteurs identifiés, dans un cadre de remplacement ou de surcroît d'activité. Le coût horaire de facturation est fixé jusqu'au 31/08/2025 selon le calcul du taux horaire du SMIC en vigueur\*1.95€ TTC.

**PROPOSE** d'autoriser Madame le Maire à signer la convention en annexe.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**Après en avoir délibéré,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DONNE** son accord.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 18**

---

Affiché le : 27/03/2025

Reçu en préfecture le : 26/03/2025

Exécutoire le : 27/03/2025

Pour extrait conforme au registre des  
Délibérations et des décisions administratives  
Noyarey, le 25/03/2025

Le Maire,  
Nelly JANIN QUERCIA

